

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016

01 – SECURITE FETE ANNUELLE 2016 – PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 07 du 16 juin 2016 l'autorisant à payer à hauteur de 50 % des frais engagés par le Comité des Fêtes afin d'assurer la sécurité de la fête.

Une amplitude horaire de présence a été augmentée, le surplus s'élève à 178.31€ en plus des 50 % prévu (578.30€).

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à prendre en charge le montant complémentaire demandé par la société chargée de la sécurité soit 178.31 €.

02 – CHAPELLE DU CHEYLARD- MARCHE COMPLEMENTAIRE PEINTURE

Monsieur le maire rappelle la délibération N° 1 du 05/11/2015 attribuant le marché de restauration de la Chapelle du Cheylard aux différentes entreprises et notamment à Cornelia CIONE pour le lot N°3 – Peinture.

Dans le marché initial, seul un pan de mur soit 40 m2 et non la totalité des peintures sur l'ensemble des murs et plafond de la chapelle.

Le Maître d'œuvre en collaboration avec Mme Cione l'a estimé à 13 910€ HT.

Au vu du montant initial de 13 390 € HT, il est impossible de proposer un avenant.

Le maire propose au conseil municipal de signer un marché complémentaire avec Mme Cione pour un montant de 13 910€ rattaché à la tranche 1 des travaux.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal valide le marché complémentaire avec Mme Cione et autorise le maire à le signer.

03 – ECHANGE PARCELLES AVEC Mme AMBLARD – LE BOURG

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 001 du 14/01/2016 concernant l'achat de la parcelle cadastrée AN 134 à Mme Amblard dans le Bourg.

Il fait part de la proposition conjointe de pouvoir échanger une partie du garage Laflaquiere (AN 131) contre la parcelle AN 133 servant d'entrée sur la parcelle 134.

Cet échange permettrait à la commune de ne pas engager de frais de terrassement pour l'accès à la parcelle AN 134.

L'échange sera réalisé sous certaine condition, réalisation de travaux de séparation entre les 2 parties du garage et de la rénovation de la toiture à la charge de la commune.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition d'échange entre Mme Amblard et la Commune et autorise le Maire à prendre en charge

Les frais de notaire, les frais de géomètre restant à la charge de Mme Amblard, et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cet échange.

04 – ACHAT PARCELLE AN 134 LE BOURG

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 001 du 14/01/2016 concernant l'achat de la parcelle AN 134 à Mme Amblard et la n° 009 du 16/06/2016 l'autorisant à procéder à cet achat en la forme administrative.

Le conseil municipal à l'unanimité nomme Alain Dalix, 1^{er} adjoint, en tant que représentant de la commune pour la signature de cet acte en la forme administrative,

Monsieur le Maire signant déjà pour authentifier l'acte.

05 – AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSÉE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE POUR LES TRAVAUX ENGAGÉS SUR LE BATIMENT DU TRAITEUR

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 012 du 07/04/2016 concernant les durées d'amortissements des biens de la commune.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement de la subvention versée par le budget principal au budget annexe locaux commerciaux traiteur et esthéticienne et relevant de l'activité du budget principal.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité fixe la durée d'amortissement de cette subvention à 15 ans à partir de l'année 2016.

06 – BUDGET PRINCIPAL- DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision modificative concernant le budget principal au vu de la délibération n° 005 prise ce jour :

Fonct D – 6811/042 – Dotations amortissement	+ 3601 €
Fonct D – 022 – Dépenses imprévues	- 3601€

Inv R – 2804182/042 – Amortissement	+ 3601€
Inv R – 1641/16 – Emprunts	-3601€

Après délibération, le conseil municipal donne son accord.

07 – TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de calendrier des temps d'activités périscolaires à la rentrée 2016/2017, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord au maintien des créneaux horaires des activités périscolaires :

- lundi de 13 h 15 à 14 h 45 et de 15 h 00 à 16 h 30
- vendredi de 15 h 00 à 16 h 30

Activités proposées ; théâtre, activités sportives et corporelles, culture, activités manuelles, jeux de société, musique,

Les activités peuvent être encadrées par des enseignants, des auxiliaires de vie scolaire, employés communaux, des associations et des intervenants extérieurs en fonction des besoins

Le conseil autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents y afférents.

08 – LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une série de gros travaux sur la Toiture de la poste, sur la chapelle du Cheylard, et l'organisation de la fête de Pelvézy.

Ces projets sont subventionnés, les financeurs, ne s'engagent pas pour des demandes d'acompte en 2016, le FCTVA sur ces dépenses sera perçu en 2017.

Afin de ne pas déstabiliser la trésorerie de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil la réalisation d'une ligne de trésorerie et présente les propositions reçues

Après étude des propositions, le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition du Crédit Agricole pour un taux fixe de 0.96€ sur un montant emprunté de 100 000€ et autorise le Maire à signer les documents s'y afférent.

09 – RÉGIE DE RECETTES CANTINE SCOLAIRE – SUPPRESSION

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une régie de recettes avait été créée par délibération du 24 juin 1971 pour les encaissements des produits de la cantine scolaire.

Depuis la rentrée, le système de facturation a changé et sera réalisé sous forme de rôle.

Cette régie n'étant plus utilisée, Monsieur le Maire propose au conseil la suppression de cette régie au 30 septembre 2016.

10 – REMBOURSEMENT ASSURANCE – SINISTRE DÉGATS DES EAUX ÉCOLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un dégât a eu lieu à l'école maternelle et garderie en mai 2015.

Les travaux ont été réalisés et l'assurance Groupama a accepté de dédommager la commune à hauteur des frais engagés soit 5507.15 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à inscrire cette somme à l'article 7718 du budget et à encaisser cette somme.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'éclairage public pour le lotissement La Gournerie : le conseil a donné un avis défavorable à l'unanimité.
- Concernant le marché pour la protection incendie, le conseil a examiné les réponses des entreprises et ont souhaité un complément d'information et repousse sa décision au conseil suivant.
- Sonia Sautet Cournil a informé le conseil qu'elle souhaitait arrêter sa représentation au conseil d'école et l'organisation des TAP. Le Maire demande aux conseillers de réfléchir pour délibérer au prochain conseil pour la remplacer.
- Le Maire informe les conseillers que le géomètre est venu pour métrer la parcelle proposée au don par Mr Jacques Chaminade sur les hauts du bourg.
- Le Maire lit aux conseillers le mail reçu des services de La Poste indiquant le retrait du Distributeur à Billets au 19 Septembre 2016.
- Demande marchés Mr Juan : Non